



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le 02/09/2025

ID : 081-200034049-20250619-DPDB2025_32-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

*- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020*

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2025-32
DU JEUDI 19 JUIN 2025**

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont – Bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec Monsieur RAMUSCELLO

Pour des raisons de coordination de soins, Monsieur Dominique RAMUSCELLO, Psychologue, souhaite changer de cabinet médical d'exercice et partager celui de sa consœur Madame Tiffany BELLET (espace désigné F07 Secrétariat).

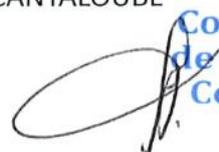
Afin de répondre favorablement à sa demande, il est proposé de rompre le bail de locaux à usage exclusivement professionnel initial et d'en signer un nouveau qui prendra effet le 1^{er} juillet prochain ; la quotité du professionnel de santé demeure inchangée (i.e. exercice les samedis matin).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer le nouveau bail correspondant.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE


**Communauté
de Communes
Centre Tarn**